

Guide d'examen des documents d'information financière annuels de 2011

Outil d'évaluation complet des informations à fournir

L'année 2011 a été marquée par l'incertitude de l'économie mondiale et des marchés financiers. Au cours de l'année, les sociétés et les conseils d'administration ont fait face à un contexte évoluant rapidement et très incertain. Parallèlement, bon nombre d'entreprises ont connu leur premier exercice complet de présentation selon un nouveau référentiel d'information financière, alors que d'autres ont poursuivi leur transition.

Dans le tumulte actuel, il est parfois difficile pour les administrateurs et la direction d'analyser toutes les normes et les directives réglementaires publiées et d'élaborer un plan d'action qui leur permettra de s'acquitter de leurs responsabilités.

À cette fin, Deloitte a préparé une trousse d'évaluation exhaustive pour vous aider à déterminer si vos états financiers et autres dépôts publics répondent aux obligations d'information continue établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Par conséquent, en utilisant les outils contenus dans cette trousse pour analyser les dépôts publics de votre organisation, vous pourrez vous acquitter plus facilement de vos responsabilités de contrôle. La trousse d'évaluation se divise en quatre volets :

1. Examen des états financiers 2011

Ce document vous permettra de traiter tout particulièrement de l'incidence de l'adoption d'un nouveau référentiel d'information financière ainsi que de l'incidence des nouveautés comptables dans le cadre de votre examen des états financiers de votre organisation. Si vous faites partie des quelques entités qui appliquent encore les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, ce document vous aidera à traiter adéquatement l'incidence éventuelle de l'adoption prochaine d'un nouveau référentiel. Nous avons intégré une série de questions suggérées pour vous aider à déterminer si les normes ont été appliquées correctement et si toutes les options et solutions possibles ainsi que les conséquences sur les états financiers ont été prises en considération avant la sélection d'un traitement comptable.

2. Évaluation du rapport de gestion

Cet outil a été conçu pour évaluer le rapport de gestion de votre organisation. Les exigences prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue y sont reproduites et nous avons prévu une colonne dans laquelle vous pourrez ajouter des commentaires sur la situation propre à votre organisation.

3. Évaluation de la notice annuelle

Cet outil a été conçu pour évaluer la notice annuelle de votre organisation. Les exigences prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue y sont reproduites et nous avons prévu une colonne dans laquelle vous pourrez ajouter des commentaires sur la situation propre à votre organisation.

4. Évaluation de la déclaration de la rémunération de la haute direction

Cet outil a été conçu pour évaluer la déclaration de la rémunération de la haute direction de votre organisation. Les exigences du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue ont été

incluses et nous avons prévu une colonne dans laquelle vous pourrez ajouter des commentaires sur la situation propre à votre organisation.

Les renseignements suivants donnent un aperçu des outils d'évaluation décrits ci-dessus. Vous trouverez la trousse d'évaluation complète dans notre Centre de la gouvernance d'entreprise (www.gouvernance.deloitte.ca > Autoévaluations).

Outil d'examen des états financiers annuels

Questions à poser

Nous ne pouvons prévoir toutes les questions qui pourraient être nécessaires pour assurer un contrôle préalable approprié et exhaustif des faits nouveaux en comptabilité intervenus au cours de l'année. Ces questions se veulent donc un point de départ à partir duquel l'administrateur pourra exécuter un contrôle préalable exhaustif à l'égard de questions importantes. Les questions à poser dépendront toujours de l'importance relative des conséquences sur les dépôts publics de votre organisation, qui sont assujettis à l'approbation du conseil. Les éléments importants exigent souvent un contrôle préalable plus serré de la part du conseil d'administration. Les questions suivantes ont été proposées en supposant que chaque problème est important pour l'actionnaire. L'administrateur doit exercer son jugement pour déterminer dans quelle mesure soulever chacune des questions.

Les questions suivantes visent à aider les administrateurs et la direction à vérifier si les normes comptables ont été appliquées de façon appropriée et si toutes les options ou les solutions possibles de même que les conséquences sur les états financiers ont été prises en compte avant la sélection d'un traitement comptable.

| Référentiel d'information financière nouvellement adopté | Commentaires |
|---|--------------|
| Le bilan d'ouverture contient-il le même niveau de détail que celui de l'exercice considéré pour fournir des informations cohérentes aux utilisateurs? | |
| Les rapprochements entre les informations financières historiques et celles présentées selon le nouveau référentiel d'information financière expliquent-ils les écarts relevés de manière adéquate? | |
| Les méthodes comptables révèlent-elles clairement les politiques adoptées par la direction de l'organisation ainsi que les estimations et les jugements importants de la direction? | |
| Quelles autres solutions ont été envisagées et quelle en a été l'incidence sur les états financiers ou sur l'information à fournir? | |
| Pourquoi les nouvelles méthodes comptables choisies ont-elles été adoptées plutôt que d'autres solutions envisagées? | |
| D'après vous, pourquoi l'ensemble de méthodes comptables adoptées par votre organisation permet-il de donner une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie? | |
| Lorsque des mesures non conformes aux PCGR sont présentées dans les états financiers, la direction de l'organisation explique-t-elle de façon suffisamment détaillée les écarts par rapport aux mesures conformes aux PCGR correspondantes? | |
| Lorsque des informations financières sont présentées pour la première fois, un confort suffisant a-t-il été obtenu par la direction de l'organisation pour assurer la fiabilité des données sous-jacentes? | |
| De quelle façon s'est-on assuré que toutes les obligations d'information et les autres exigences relatives au nouveau référentiel ont été correctement incluses dans les notes complémentaires? | |
| Est-ce que certaines des nouvelles obligations d'information ont causé des difficultés, et pourquoi? | |
| Y a-t-il eu désaccord avec les auditeurs externes au sujet du traitement comptable à appliquer? Dans l'affirmative, de quel genre de désaccord s'agissait-il? | |
| Quels sont les commentaires des auditeurs externes concernant les réponses de votre organisation aux questions posées ci-dessus? | |

Remarque à l'utilisateur : Passez en revue cette section et la section sur la conversion à un nouveau référentiel d'information financière ci-après, si votre organisation bénéficie d'un report de l'adoption des IFRS (par exemple, les entités ayant des activités à tarifs réglementés et les entités d'investissement) et qu'elle n'a pas encore adopté les IFRS ou les PCGR des États-Unis ou qu'elle adoptera un autre référentiel dans un proche avenir.

Quelles modifications a-t-il fallu apporter, le cas échéant, aux méthodes comptables, aux procédures ou aux informations à fournir à la suite des recommandations adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada ou l'International Accounting Standards Board (IASB)?

Quelles autres solutions ont été envisagées et quelle en a été l'incidence sur les états financiers ou sur l'information à fournir?

Pourquoi les nouvelles méthodes comptables choisies ont-elles été adoptées plutôt que d'autres solutions envisagées?

Quelles modifications avez-vous **choisi** d'apporter, le cas échéant, aux méthodes comptables, aux procédures ou aux informations à fournir pendant l'exercice qui n'étaient pas associées aux recommandations adoptées par le CNC ou l'IASB?

Pourquoi avez-vous **choisi** d'apporter ces modifications aux méthodes comptables?

Par exemple, votre organisation a-t-elle consigné de manière appropriée que toute modification volontaire des méthodes comptables a pour résultat que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie, comme l'exigent le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables » et l'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Quel a été l'effet global de l'adoption de ces nouvelles recommandations sur les informations financières?

De quelle façon s'est-on assuré que les obligations d'information et les autres exigences relatives aux recommandations ont été correctement incluses dans les notes complémentaires?

Comment la décision d'adopter ces modifications de façon prospective ou rétrospective a-t-elle été prise?

Quelles modifications ont dû être apportées aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices précédents en raison d'une application rétrospective?

Comment a-t-on vérifié que les filiales et les coentreprises et les entreprises associées ont bien adopté les modifications des méthodes comptables dans leurs états financiers préparés à des fins de consolidation?

Est-ce que certaines des nouvelles obligations d'information ont causé des difficultés, et pourquoi?

D'après vous, pourquoi l'ensemble de méthodes comptables adoptées par votre organisation permet-il de donner une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie?

Y a-t-il eu désaccord avec les auditeurs externes au sujet du traitement comptable à appliquer? Dans l'affirmative, de quel genre de désaccord s'agissait-il?

Quels sont les commentaires des auditeurs externes concernant les réponses de votre organisation aux questions posées ci-dessus?

| Conversion à un nouveau référentiel d'information financière | Commentaires |
|---|--------------|
| Le plan de conversion a-t-il été revu et mis à jour régulièrement pour indiquer l'état d'avancement? Les obstacles inattendus ont-ils tous été repérés? | |
| Un plan de communications à l'intention des investisseurs, des analystes et des autres parties prenantes a-t-il été mis en place afin de répondre aux obligations d'information en vertu du nouveau référentiel d'information financière? | |
| <p>Quel est l'état d'avancement des principaux points suivants du plan de conversion?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix des méthodes comptables (y compris les choix relatifs à l'application initiale) • Préparation du bilan d'ouverture • Retraitement des informations intermédiaires des premier, deuxième et troisième trimestres • Préparation d'ébauches des états financiers intermédiaires et annuels. | |
| Devriez-vous obtenir un niveau d'assurance convenu des auditeurs externes quant à votre premier bilan d'ouverture? | |
| Les dépôts publics de fin d'exercice de votre organisation satisfont-ils aux exigences du normalisateur en ce qui concerne les communications requises au sujet de la conversion? | |

Si la direction estime que l'adoption d'une nouvelle recommandation en comptabilité ne donne pas une image fidèle, elle doit expliquer l'autre présentation dans le rapport de gestion de votre organisation de façon à ce que le chef de la direction et le chef des finances puissent faire l'attestation des états financiers conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Dans ces circonstances, il est très important que le conseil d'administration exerce un contrôle préalable serré de la question.

Prochaines étapes

Maintenant que vous avez terminé l'analyse des états financiers de 2011 de votre organisation, voici certaines des étapes que nous vous suggérons de suivre pour l'exécution de votre contrôle préalable :

| Évaluez vos résultats | Commentaires |
|---|--------------|
| Discutez de vos constatations avec les autres membres du conseil d'administration, la direction et les auditeurs externes. | |
| Établissez votre plan d'action | |
| Déterminez ce qui doit être fait pour vous assurer que les états financiers sont conformes, pertinents et transparents. | |
| Discutez avec les auditeurs externes de leur évaluation de la conformité des états financiers aux PCGR ou aux IFRS. | |
| Posez des questions au sujet des processus mis en place pour permettre au chef de la direction et au chef des finances de s'acquitter de leurs obligations d'attestation pour 2011. | |
| Assurez-vous que votre examen des états financiers et des autres dépôts publics ainsi que les conclusions tirées sont consignés dans le procès-verbal des réunions du comité de vérification. | |
| Assurez-vous de bien comprendre le sommaire des anomalies non corrigées (anomalies quantitatives, lacunes concernant les informations à fournir et incidence sur les contrôles) préparé par les auditeurs externes. | |

Tenez-vous au courant des nouvelles normes comptables et des nouveaux règlements ayant une incidence sur votre information financière.

Songez à vous abonner aux périodiques de Deloitte suivants, qui sont des sources d'informations élaborées afin de vous aider à rester informé des faits nouveaux touchant la comptabilité et la réglementation.

- **Centre de gouvernance d'entreprise**
Un site Web conçu expressément pour aider les membres des conseils d'administration à s'acquitter de leurs responsabilités. On y trouve les dernières informations au sujet des faits nouveaux concernant la réglementation et la législation, la comptabilité et l'information financière, les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et les meilleures pratiques (<http://www.Corpgov.deloitte.ca>).
- **Académie Deloitte**
L'Académie Deloitte vous offre une gamme complète de cours destinés aux professionnels de la comptabilité, que vous pouvez choisir selon trois options : « à la carte », de façon groupée sous la forme de programmes d'apprentissage ciblés ou dans leur totalité en optant pour notre programme complet. Nos formations se concentrent actuellement sur les Normes internationales d'information financière (IFRS), les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) et les Normes comptables pour le secteur public (NCSP). (<http://www.deloittelearningacademy.ca/bienvenuecanada/>)
- **Lien Deloitte**
Un bulletin hebdomadaire qui vous tient au courant des activités de normalisation.
- **Mise à jour de Deloitte**
Notre série de webémissions mettant en vedette nos professionnels qui discutent de problèmes cruciaux touchant les entreprises.
- **À l'ordre du jour**
Un cyberbulletin périodique informant les administrateurs des faits nouveaux ayant des répercussions sur leurs responsabilités et comprenant notamment les points de vue de professionnels de Deloitte.
- **Condensé des activités de normalisation**
Cette source vous donne accès à des mises à jour mensuelles au sujet de faits récents survenus dans le domaine de la normalisation, à partir d'une liste exhaustive des organismes de normalisation.
- **Comité de vérification en bref**
Un cyberbulletin portant sur les nouveautés réglementaires, techniques et professionnelles en matière de gouvernance et de comptabilité d'entreprise aux États-Unis.

Vous pouvez vous abonner à nos périodiques en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante ou en consultant notre site Web : <https://events.deloitte-canada.12hna.com/preferences/>.

Outil d'examen du rapport de gestion

Lors de votre examen du rapport de gestion, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes (ces questions sont conçues pour des émetteurs autres que des émetteurs émergents. Les émetteurs émergents ne sont pas tenus de présenter des informations au sujet des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

| Procédure | Commentaires |
|--|--------------|
| <p>Vous devez comprendre les obligations d'information nouvelles ou révisées publiées par les ACVM au cours de l'exercice considéré.</p> | |
| <p>Lisez intégralement le rapport de gestion et assurez-vous de ce qui suit :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de contradiction avec ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas d'omission importante par rapport à ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le contenu est bien équilibré entre les nouvelles positives et négatives. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le contenu est bien équilibré entre les mesures conformes et les mesures non conformes aux PCGR ou aux IFRS et il répond aux exigences réglementaires. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document est rédigé dans un langage simple. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document porte sur l'information significative. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document a pour objectif d'améliorer l'information financière globale de votre organisation en présentant une analyse équilibrée de ses résultats d'exploitation et de sa situation financière. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document aide les investisseurs à comprendre ce que les états financiers montrent et ne montrent pas. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document offre plus d'informations sur les opérations significatives qui sont à l'origine d'éléments comme les éléments de passif éventuels, les manquements aux conditions d'un contrat de prêt, les arrangements hors bilan et les autres obligations contractuelles. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document analyse les tendances et les risques importants qui ont eu une incidence sur les états financiers, ainsi que les tendances et les risques qui, selon une estimation raisonnable, pourraient avoir une incidence sur les états financiers dans l'avenir. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document donne de l'information sur la qualité et l'éventuelle variabilité des bénéfices et des flux de trésorerie de votre organisation, pour permettre aux investisseurs de déterminer si la performance passée est indicative de la performance future. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document explique comment les nouvelles exigences réglementaires et d'information financière peuvent influencer sur votre organisation. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Les CPCI fonctionnent comme prévu et leur efficacité est décrite fidèlement. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le CIIF a fonctionné comme prévu et son efficacité est décrite fidèlement. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le cadre utilisé pour concevoir le CIIF est présenté. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Si des faiblesses importantes ont été relevées dans la conception ou le fonctionnement du CIIF, et que ces faiblesses existent à la date de publication du rapport annuel, une description est fournie à l'égard de ces faiblesses et de leur incidence sur l'information financière et le CIIF, des plans actuels ou des mesures déjà prises en vue de corriger ces faiblesses. | |

- Les limites imposées à l'étendue ou à la conception des CPCI ou du CIIF en vue d'exclure des contrôles, des politiques et procédures ont été présentées.
- Le cas échéant, les modifications importantes dont a fait l'objet le CIIF depuis le dernier dépôt ont été présentées.
- En ce qui concerne les attestations annuelles qui doivent être déposées selon le Règlement 52-109, passez-les en revue et assurez-vous des éléments suivants :
 - Les attestations annuelles déposées contenaient-elles le libellé exact prévu par l'annexe?
 - Les représentations incluses sont-elles conformes aux informations contenues dans le rapport de gestion?

• Votre plan de conversion aux IFRS est présenté clairement. (Pour obtenir des renseignements sur les obligations d'information liées au basculement vers les IFRS, consultez l'Avis 52-320 du personnel des ACVM relatif à l'information sur les modifications prévues visant les méthodes comptables et découlant du passage aux IFRS). *Remarque : Ce point s'applique uniquement aux organisations qui bénéficient d'un report de l'adoption des IFRS (par exemple, les entités ayant des activités à tarifs réglementés et les entités d'investissement) et qui n'ont pas encore adopté les IFRS ou les PCGR des États-Unis.*

• De l'information est fournie au sujet de l'incidence du passage aux IFRS sur le CIIF et des CPCI, c.-à-d. sur tout changement important du CIIF susceptible de se produire à cause de la transition et sur la préparation continue des états financiers conformément aux IFRS. *Remarque : Ce point s'applique uniquement aux organisations qui bénéficient d'un report de l'adoption des IFRS (par exemple, les entités ayant des activités à tarifs réglementés et les entités d'investissement) et qui n'ont pas encore adopté les IFRS ou les PCGR des États-Unis.*

Rencontrez la direction et discutez des constatations qui découlent de votre examen. Vous voudrez peut-être discuter avec vos auditeurs internes.

Passez en revue avec les auditeurs externes leur évaluation du rapport de gestion.

Consignez les résultats de votre examen.

Outil d'examen de la notice annuelle

Lors de votre examen de la notice annuelle, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes.

| Procédure | Commentaires |
|--|--------------|
| Lisez le document intégralement et assurez-vous de ce qui suit : | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de contradiction avec ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas d'omission importante par rapport à ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• La discussion est bien équilibrée entre les nouvelles positives et négatives. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document décrit votre organisation, ses activités, ses perspectives d'avenir, les risques auxquels elle s'expose et les autres facteurs externes qui ont une incidence particulière sur elle. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document porte sur l'information significative. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document est rédigé dans un langage simple. | |
| Rencontrez la direction et discutez des constatations qui découlent de votre examen. Vous voudrez peut-être discuter avec vos auditeurs internes. | |
| Passez en revue avec les auditeurs externes leur évaluation de la notice annuelle. | |
| Consignez les résultats de votre examen. | |

Outil d'examen de la déclaration de la rémunération de la haute direction

Lors de votre examen de la déclaration de la rémunération de la haute direction, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes.

| Procédure | Commentaires |
|--|--------------|
| Lisez le document intégralement et assurez-vous de ce qui suit : | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de contradiction avec ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas d'omission importante par rapport à ce que vous savez. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document expose clairement la rémunération que le conseil d'administration prévoyait que votre organisation paie, rende payable, attribue, octroie, donne ou fournisse de quelque autre façon à chaque membre de la haute direction visé et chaque administrateur au cours de l'exercice. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Cette information aidera les investisseurs à comprendre la façon dont sont prises les décisions relatives à la rémunération des membres de la haute direction. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document porte sur l'information significative. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Le document est rédigé dans un langage simple. | |
| Rencontrez la direction et discutez des constatations qui découlent de votre examen. Vous voudrez peut-être discuter avec vos auditeurs internes. | |
| Passez en revue avec les auditeurs externes leur évaluation de la déclaration de la rémunération de la haute direction. | |
| Consignez les résultats de votre examen. | |

Conclusion

Pour toute question ou éclaircissement au sujet des éléments abordés ci-dessus, veuillez communiquer avec l'un des professionnels de la liste ci-dessous. Les professionnels de Deloitte possèdent une vaste expérience et peuvent vous offrir un large éventail de solutions – qu'il s'agisse de questions de comptabilité complexes, de gouvernance ou de compétences en technologie – qui pourront être adaptées aux besoins particuliers de votre entité en matière de conformité.

Sous réserve des mesures appropriées de protection de l'indépendance et de la préapprobation des services, Deloitte pourra vous aider à vous assurer que vos documents d'information financière annuels sont conformes en tous points.

Permettez-nous de concevoir une stratégie grâce à laquelle vous pourrez tirer parti des obligations d'information continue, tout en créant de la valeur pour votre entité.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec un professionnel de Deloitte de votre région.

| | | | |
|-------------------|-------------------|--------------|-------------------------|
| Vancouver | Olin Anton | 604-640-3006 | oanton@deloitte.ca |
| Calgary | Sippy Chhina | 403-503-1314 | schhina@deloitte.ca |
| Edmonton | Rachel Gosse | 780-421-3682 | rgosse@deloitte.ca |
| Saskatoon | Marla Adams | 306-343-4205 | madams@deloitte.ca |
| Regina | Cathy Warner | 306-565-5230 | cwarner@deloitte.ca |
| Winnipeg | David Sachvie | 204-944-3623 | dsachvie@deloitte.ca |
| Windsor | Mark Morrison | 519-967-7713 | mmorrison@deloitte.ca |
| London | Paul Kensit | 519-640-4603 | pkensit@deloitte.ca |
| Kitchener | Jim Pryce | 519-650-7779 | jpryce@deloitte.ca |
| Burlington | Simon O'Keefe | 905-315-6763 | sokeefe@deloitte.ca |
| Niagara | Mike Boucher | 905-323-6021 | miboucher@deloitte.ca |
| Toronto | Don Wilkinson | 416-601-6263 | dowilkinson@deloitte.ca |
| | Richard Nunn | 416-601-6534 | rnunn@deloitte.ca |
| Ottawa | Lori O'Neill | 613-751-5355 | loneill@deloitte.ca |
| Montréal | Alain Côté | 514-393-5317 | acote@deloitte.ca |
| | Eddie Leschiutta | 514-393-5132 | eleschiutta@deloitte.ca |
| Québec | Clarence Turgeon | 418-624-5366 | cturgeon@deloitte.ca |
| Saint John | Lloyd Foote | 506-663-6605 | lfoote@deloitte.ca |
| Halifax | Shannon MacDonald | 902-721-5560 | smacdonald@deloitte.ca |
| St. John's | Brian Groves | 709-758-5225 | bgroves@deloitte.ca |

Avertissement

Le présent guide, de par sa nature, a une portée limitée et n'inclut pas toutes les questions relatives aux exigences en matière de dépôts de documents financiers ou d'obligations d'information continue d'une société. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère suffisant du présent guide pour les besoins de votre entreprise.

Le présent guide ne doit pas se substituer à d'autres formes d'analyses que les administrateurs et la direction seraient tenus d'effectuer pour évaluer le caractère adéquat ou approprié des pratiques en matière d'information financière ou de gouvernance d'entreprise. L'information contenue dans le présent guide n'est pas destinée à constituer des conseils ni des services de comptabilité, de fiscalité, de droit, de placement, de consultation ou d'un autre domaine professionnel. Vous devriez consulter un conseiller professionnel compétent avant de prendre une décision ou de poser un geste qui risque d'avoir des répercussions sur vos finances personnelles ou votre entreprise.

Le présent guide et l'information qu'il contient, sont présentés « tels quels » et Samson Bélair/Deloitte & Touche s.r.l. ne fait aucune déclaration ni n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, relativement au présent guide et à l'information qu'il contient. L'utilisation de ce guide et de l'information qu'il contient se fera à vos propres risques. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.r.l. n'est pas responsable de dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs ni d'aucun autre dommage quel qu'il soit, que ce soit dans une action en justice recherchant sa responsabilité contractuelle, juridique ou délictuelle (y compris, sans s'y restreindre, la négligence) ou autrement, relativement à l'utilisation du présent guide ou de l'information qu'il contient.

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte & Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.